



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 10 janvier 2021

Vaccin anti-COVID : première livraison de doses du vaccin Moderna annoncée lundi 11 janvier pour renforcer la capacité vaccinale dans les zones les plus touchées par l'épidémie

Après avoir reçu une autorisation de mise sur le marché européenne le 6 janvier, le vaccin développé par la société américaine Moderna a fait l'objet d'une recommandation de la Haute autorité de santé (HAS), à l'instar du vaccin développé par les sociétés Pfizer et BioNTech. Le vaccin de la société Moderna utilise la même technologie dite « à ARN messenger » que le vaccin Pfizer BioNTech, les deux vaccins peuvent donc, en application de la recommandation de la HAS, être utilisés indifféremment dans le cadre de la stratégie vaccinale proposée par la Haute autorité de santé et mise en œuvre par le Gouvernement. Au plan logistique, le vaccin Moderna présente des contraintes moins lourdes, notamment en termes de température de stockage (-20° C) et de durée de conservation décongelé (30 jours), même si celles-ci demeurent fortes. D'ici à fin juin, ce sont près de 8 millions de doses qui sont attendues pour le vaccin Moderna.

Cette autorisation ouvre la voie à une première livraison de doses dès ce lundi, pour un volume de 5 160 flacons contenant chacun 10 doses de vaccin, qui s'ajoute aux livraisons hebdomadaires du vaccin Pfizer. Le ministre de la santé a souhaité, une fois la livraison vérifiée par les pharmaciens partenaires de Santé publique France, que ces doses supplémentaires puissent bénéficier en priorité aux régions dans lesquelles l'épidémie est la plus active : Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les établissements de santé

suivants seront donc approvisionnés dans la semaine, et à travers eux les centres de vaccination désormais ouverts dans leurs départements et/ou région :

- Mulhouse
- Colmar
- Strasbourg
- Reims
- Nancy
- Metz
- Lons-le-Saunier
- Besançon
- Dijon
- Moulins
- Nice
- Toulon

Le circuit de distribution du vaccin Moderna dont les livraisons se poursuivront sous quinzaine et monteront en charge dans le courant du premier trimestre, aura vocation dans les prochaines semaines à basculer vers le circuit officinal qui maille la France de manière extrêmement fine, afin, d'une part, de ne pas massivement surcharger la gestion des pharmacies hospitalières des établissements pivots, et, d'autre part, de préparer l'arrivée sur l'ensemble du territoire des autres candidats vaccins qui seront intégrés à ce même circuit. Les travaux avec les professionnels de santé, et notamment les médecins, les pharmaciens, et les grossistes-répartiteurs, se poursuivent dans le cadre de concertations étroites et d'échanges directs toutes les semaines, afin d'anticiper au mieux.

« L'autorisation du vaccin Moderna par l'Agence européenne du médicament et la Haute autorité de Santé, nous permet de disposer dès cette semaine de plus 50 000 doses de vaccin supplémentaires. J'ai souhaité que ces doses soient allouées aux régions les plus touchées par la pandémie. Ces doses pourront être administrées dès la semaine prochaine lorsqu'elles seront arrivées sur les lieux de vaccination » explique Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé.

Contact presse :

Ministère des Solidarités et de la Santé

Cabinet d'Olivier Véran

Mél : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

14, avenue Duquesne
75350 Paris SP 07